



FAITS MARQUANTS

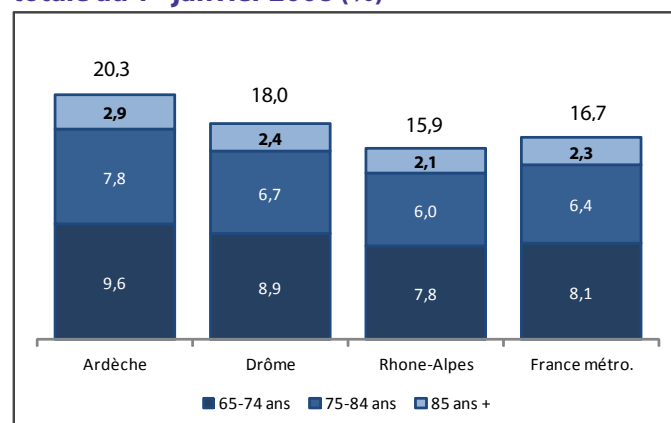
- Au 1er janvier 2008, l'Ardèche et la Drôme comptaient respectivement 63 350 et 85 818 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 20,3% et 18,0% de la population totale de chaque département. Ces proportions sont supérieures à celles de Rhône-Alpes (15,9%) et de la France métropolitaine (16,7%)
- L'espérance de vie à 65 ans des Drômois et des Ardéchois est supérieure à celle de la France (respectivement 18,8, 18,4 et 18,2 ans). Ceci est également vrai du côté des femmes (respectivement 22,9, 22,6 et 22,3 ans)
- Sur la période actuelle on constate une très forte augmentation des effectifs de personnes âgées de 90 ans et plus

UNE POPULATION PLUS ÂGÉE QUE SUR LA RÉGION SURTOUT EN ARDÈCHE

Au 1er janvier 2008, l'Ardèche présente la part de personnes âgées de 65 ans et plus la plus élevée de la région, représentant 20,3% de sa population totale, devant la Loire avec 18,9% et la Drôme 18,0%. Ces proportions sont significativement supérieures à celles de Rhône-Alpes (15,9%) et de la France (16,7%).

Cette sur-représentation des personnes âgées se retrouve quelle que soit la tranche d'âge considérée, de celle des 65-74 ans avec 9,6% de la population totale en Ardèche, 8,9% en Drôme et 7,8% en Rhône-Alpes, à celle des personnes de plus de 85 ans qui représentent respectivement 2,9%, 2,4% et 2,1% de la population totale. Les parts ardéchoises et drômoises sont également supérieures aux parts nationales.

Proportion de personnes âgées dans la population totale au 1^{er} janvier 2008 (%)



Source : Insee

Exploitation ORS RA

CONTEXTE NATIONAL

Au cours des dernières décennies, la population française des 65 ans et plus n'a cessé de croître. En 1950, elle représentait 4,7 millions d'habitants, soit 11% de la population. En 2011, elle est estimée à 10,9 millions d'habitants, soit 16,8% de la population. Cette situation résulte d'un accroissement de l'espérance de vie, lié essentiellement à la baisse de la mortalité des personnes âgées, accompagnée d'une baisse de la natalité et de la mortalité infantile depuis les années 70. Cette évolution a entraîné une transformation de la structure par âge de la population, avec un vieillissement de la population : la part de la population française des 75 ans et plus est passée de 3,8% en 1950 à 6,8% en 1990. Après une baisse entre 1990 et 1995 due à l'arrivée des générations creuses (nées pendant la première guerre mondiale) à des âges élevés, la part des 75 ans et plus a augmenté de nouveau.

Entre 2000 et 2005, pour les mêmes raisons, c'est la part des 85 ans et plus qui a connu cette baisse temporaire avant d'augmenter fortement. D'après les projections démographiques de l'Insee, basées sur le maintien des tendances (fécondité, mortalité, migrations), la part des personnes de 65 ans et plus dans la population ne cessera d'augmenter dans le futur puisqu'elle devrait atteindre 23% en 2030 (soit 16 millions de personnes).

La part des femmes dans la population générale augmente avec l'âge. En 2011, les femmes représentaient 58% des personnes âgées de 65 ans et plus (soit 3 femmes pour 2 hommes). Parmi les personnes âgées de 85 ans et plus, cette part était de 71%, c'est à dire qu'il existait 5 femmes pour deux hommes. Ce phénomène est lié à la surmortalité masculine : les hommes meurent en moyenne 7,5 ans plus tôt que les femmes.

Selon une hypothèse centrale d'estimation de l'espérance de vie de l'Insee, en 2010, l'espérance de vie à 60 ans en France s'élèverait à 27,2 ans pour les femmes et 22,4 ans pour les hommes. Elle devrait continuer à augmenter, avec un écart moindre (5,2 ans) entre les hommes et les femmes à l'aube de 2050.



UNE FORTE AUGMENTATION ACTUELLE DES EFFECTIFS DE PERSONNES DE 85 ANS ET PLUS

Au 1er janvier 2008, parmi la population ardéchoise âgée de 65 ans et plus, 47,1% ont entre 65 et 74 ans, 38,6% ont entre 75 et 84 ans et 14,3% ont 85 ans ou plus. Dans la population âgée drômoise, ces parts sont respectivement de 49,3%, 37,4% et 13,3%.

La pyramide des âges met en évidence la période actuelle de forte croissance des effectifs de populations des personnes de 85 à 90 ans (naissances après la première guerre mondiale), personnes les plus concernées par la perte d'autonomie.

Les femmes sont majoritaires dans la population âgée et ce de manière de plus en plus marquée vers les âges les plus élevés. Si elles représentent 57,7% du total des personnes de plus de 65 ans sur les deux départements, leur part est de 70% après 85 ans (71,6% en Ardèche, 68,4% en Drôme).

UNE ESPÉRANCE DE VIE À 65 ANS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE EN ARDÈCHE ET SURTOUT EN DRÔME

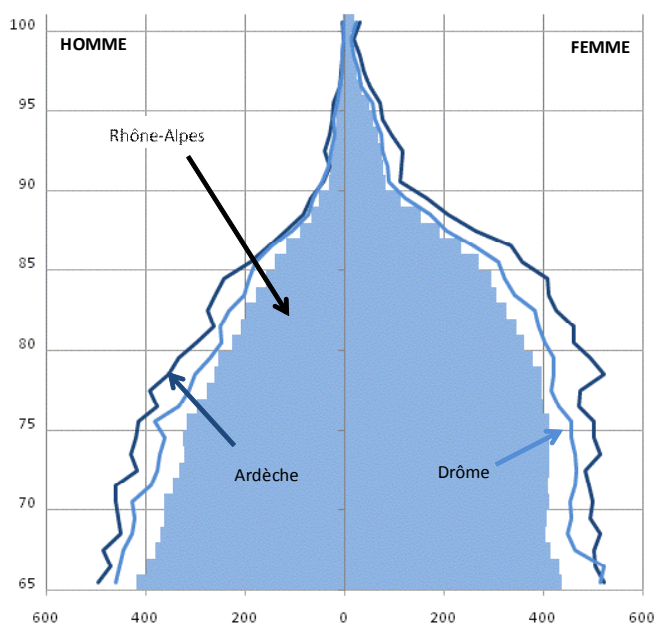
Les femmes ayant atteint l'âge de 65 ans entre 2007 et 2009, et vivant dans les deux départements peuvent espérer encore vivre (si les niveaux de mortalité restent stables) en moyenne 22,6 ans en Ardèche et 22,7 ans dans la Drôme. Pour les hommes, l'espérance de vie à 65 ans est de 18,5 ans en Ardèche et 18,8 ans dans la Drôme. Les hommes et les femmes des deux départements ont une espérance de vie proche de celle des habitants de la région Rhône-Alpes, mais supérieure à celle de la moyenne nationale.

DE 1975 À 2008, LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS A AUGMENTÉ DE 46% EN ARDÈCHE ET DE 68% DANS LA DRÔME

La population ardéchoise âgée de 65 ans et plus est passée de 43 465 à 63 350 personnes entre 1975 et 2008, soit une augmentation de 45,8%, celle de la Drôme de 51 164 à 85 818 (+ 67,7%). En Rhône-Alpes, la hausse observée a été de 64,5%.

La structure par âge des populations ardéchoises et drômoises s'est nettement modifiée depuis 1975. La part des personnes de 85 ans et plus a été multipliée respectivement par 2,9 et 3,2. Celle des 75-84 ans a également fortement augmenté, avec une hausse de 79% en Ardèche et de 101% dans la Drôme. Enfin, de façon moins prononcée, la part des 65-74 ans a augmenté respectivement de 12% et 34%. Les évolutions des populations âgées ne sont pas régulières à travers les tranches d'âge. La baisse d'effectif des 65-74 ans observée entre 1980 et 1985 se retrouve 10 ans après dans la classe d'âge des 75-84 ans en 1990-1995. Ces faibles effectifs correspondent principalement aux personnes nées lors de la 1ère guerre mondiale.

Pyramide des âges des personnes âgées de 65 ans et plus au 1er janvier 2008*



Source : Insee

Exploitation ORS RA

* Représentation proportionnelle (effectifs pour 100 000 habitants)

Espérance de vie à 65 ans en 2007-2009*

	Hommes	Femmes
Ardèche	18,5	22,6
Drôme	18,8	22,7
Rhône-Alpes	18,7	22,7
France métropolitaine	18,3	22,3

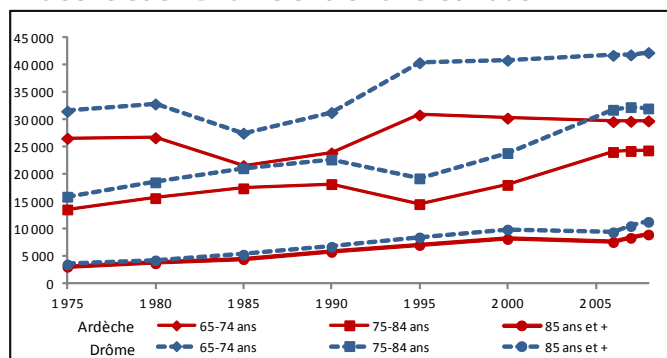
Sources : Inserm CépiDC, Insee

Exploitation ORS RA

* Il s'agit du nombre d'années que vivraient en moyenne l'ensemble des personnes âgées de 65 ans si les taux de mortalité restaient identiques aux taux moyens observés sur la période 2007-2009.

Lecture : les hommes ardéchois âgés de 65 ans vivraient en moyenne encore 18,5 années (soit un âge de décès moyen de 83 ans et 6 mois) si les niveaux de mortalité restaient les mêmes que ceux observés en Ardèche pour les personnes de 65 ans et plus sur la période 2007-2009

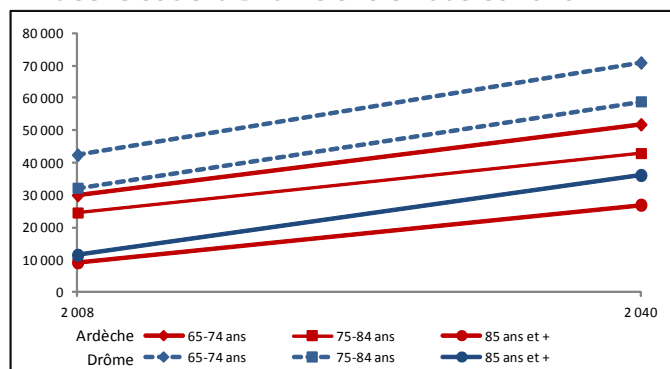
Évolution du nombre de personnes âgées en Ardèche et en Drôme entre 1975 et 2008



Source : Insee

Exploitation ORS RA

Projection du nombre de personnes âgées de l'Ardèche et de la Drôme entre 2008 et 2040



Source : Insee

Exploitation ORS RA

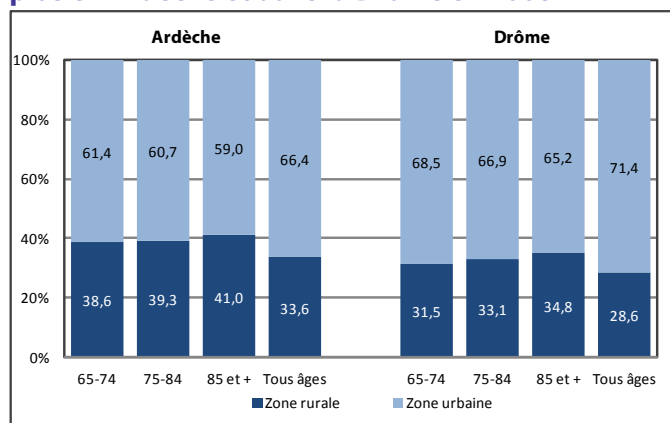
Personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules en Ardèche et dans la Drôme : évolution 1999-2008

	Ardèche		Drôme	
	1999	2008	1999	2008
	<i>Effectif</i>		<i>Effectif</i>	
65-79 ans	10 775	10 717	14 508	15 257
80 ans et +	5 057	7 531	6 893	10 685
Ensemble	15 832	18 248	21 401	25 942
	<i>Proportion (en %)</i>		<i>Proportion (en %)</i>	
65-79 ans	24,6	24,7	24,8	25,3
80 ans et +	34,6	37,7	37,2	41,8
Ensemble	27,1	28,8	27,8	30,2

Source : Insee

Exploitation ORS RA

Zone d'habitation des personnes âgées de 65 ans et plus en Ardèche et dans la Drôme en 2008



Source : Insee

Exploitation ORS RA

On appelle **unité urbaine** une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Sont considérées comme **rurales** les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Population des ménages : La population des ménages recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

La population des ménages est ainsi répartie selon les catégories suivantes : **enfants d'une famille** (enfants d'un couple, enfants d'une famille monoparentale), **adultes d'une famille** (adulte d'un couple sans enfant, adulte d'un couple avec enfants, adulte d'une famille monoparentale), **personnes n'appartenant pas à une famille** (personnes vivant dans un ménage de plusieurs personnes, personnes vivant seules).

LA POPULATION ÂGÉE DE 85 ANS ET PLUS DEVRAIT ÊTRE MULTIPLIÉE PAR 3 ENTRE 2008 ET 2040

La croissance de la population va se poursuivre et les projections Omphale de l'Insee prévoient, en 2040, près de 122 000 personnes de 65 ans et plus en Ardèche et plus de 166 000 dans la Drôme, soit des progressions respectives de 91% et 93% par rapport à 2008.

D'ici 2040, dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, le nombre des 65-74 ans, correspondant aux baby-boomers, devrait fortement augmenter par rapport à 2008 (73% en Ardèche et 67% dans la Drôme). La part des 75-84 ans devrait subir une hausse en Ardèche de 75% et de 83% dans la Drôme. Quant à la population âgée de 85 ans et plus, elle devrait augmenter de manière régulière et marquée: 196% en Ardèche et 216% dans la Drôme entre 2008 et 2020.

UNE PERSONNE ÂGÉE DE 65 A 79 ANS SUR QUATRE VIT SEULE, UNE SUR DEUX APRÈS 80 ANS

En Ardèche, 18 248 personnes âgées de 65 ans et plus vivaient seules au 1^{er} janvier 2008, soit 28,8% de la population des ménages. Dans la Drôme, cet effectif est de 25 942, soit 30,2% de cette population. Cette proportion est en Rhône-Alpes de 34,2% et en France métropolitaine de 34,5%. Entre 1999 et 2008, la part des personnes âgées vivant seules a augmenté d'un peu plus de 1 point en Ardèche, en Rhône-Alpes et en France métropolitaine. Dans la Drôme, cette part a augmenté de plus de deux points. Du fait, notamment, de l'augmentation des situations de veuvage, la part des personnes vivant seules croît avec l'âge. Elle est ainsi de 37,7% en Ardèche et 41,8% dans la Drôme.

66% DES PERSONNES ÂGÉES EN ARDÈCHE ET 71% DANS LA DRÔME VIVENT EN ZONE URBAINE AU 1^{ER} JANVIER 2008

En Ardèche, 60,8% des personnes âgées de 65 ans et plus vivaient en zone urbaine au 1^{er} janvier 2008, contre 66,4% pour sa population générale. Dans la Drôme, département moins rural, ces proportions sont respectivement de 67,5% et 71,4%.

La proportion de personnes vivant en zone rurale est supérieure chez les personnes de plus de 65 ans et croît légèrement avec l'âge, au-delà de 65 ans, en Ardèche comme dans la Drôme.

3% DES RETRAITÉS ARDÉCHOIS ET DRÔMOIS SONT BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE

En 2010, l'Ardèche compte 68 787 personnes retraitées du régime général de l'assurance maladie, la Drôme en compte 96 270 (ce total ne comprend, notamment, pas les retraités du régime agricole). Dans cette population à la retraite, 2,8% des Ardéchois et 3,1% des Drômois perçoivent des allocations du minimum vieillesse (cette proportion est de 2,7% en Rhône-Alpes).

Par ailleurs, près de la moitié des retraités ardéchois (47%), et 43% des retraités drômois bénéficient des prestations de retraite que l'on dit «portées au minimum» (cf. encadré ci-dessous). Ces taux sont significativement supérieurs à ce qui est observé en Rhône-Alpes (38%).

LES TAUX DE BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE LES PLUS ÉLEVÉS SONT OBSERVÉS DANS LES VILLES CENTRES ET SUR LE PLATEAU ARDÉCHOIS

Les cantons où les taux de bénéficiaires du minimum vieillesse (régime général) sont les plus élevés se situent principalement dans les villes centres et à l'ouest.

Parmi les huit cantons ayant les taux les plus élevés, trois sont en Ardèche (Privas, Aubenas, Annonay) et cinq dans la Drôme (Valence, Romans-sur-Isère, Montélimar, Pierrelatte et Crest). Un seul de ces huit cantons comptait moins de 10 000 habitants en 2010. A noter des taux particulièrement élevés sur les cantons des deux villes préfectorales, Valence (7,3%) et Privas (8,4%).

Par ailleurs des taux intermédiaires sont observés sur le plateau ardéchois.

Bénéficiaires du minimum-vieillesse (régime général) en Ardèche et dans la Drôme en 2010

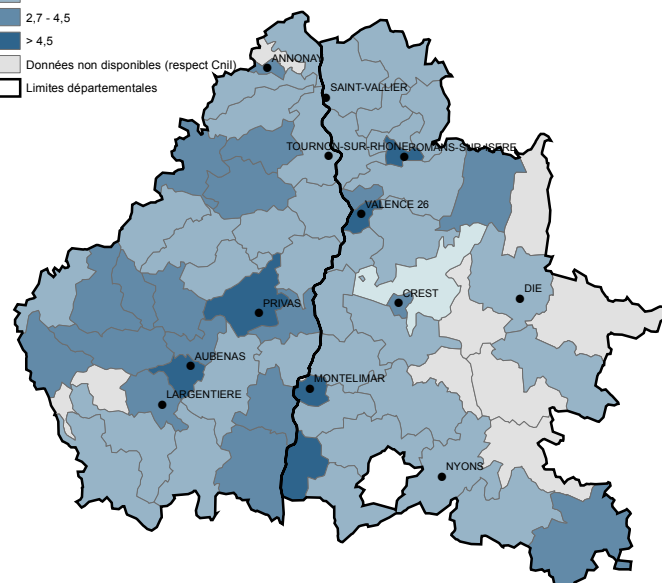
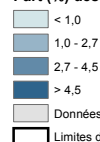
2010	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Nombre de retraités	68 787	96 270	1 139 194
Part (en %) de bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse	2,8	3,1	2,7
Part (en %) de bénéficiaires des prestations portées au minimum	47,2	42,7	37,8
2008	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Part (en %) de bénéficiaires du minimum contributif	42,7	38,6	34,1
Part (en %) de bénéficiaires du minimum AVTS	4,5	3,7	3,3

Source : CARSAT

Exploitation ORS RA

Part des bénéficiaires du minimum-vieillesse (régime général) en Ardèche et dans la Drôme par canton en 2010

Part (%) des bénéficiaires du minimum vieillesse



Source : CARSAT

Exploitation ORS RA

Le minimum vieillesse est un dispositif, constitué de plusieurs allocations, qui permet aux personnes âgées les moins favorisées, ayant 65 ans au moins (60 ans en cas d'incapacité au travail), d'atteindre un seuil minimal de niveau de revenu. Pour en bénéficier, elles doivent satisfaire certaines conditions de ressources et de résidence. Les allocations du minimum vieillesse sont des avantages de vieillesse à caractère **non contributif** (c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations) qui relèvent de la solidarité nationale. Aussi, bien que versées par les caisses de retraite, elles sont totalement financées par le Fonds solidarité vieillesse (FSV). En 2011, le seuil du minimum vieillesse s'élève à 742,27 € par mois, pour une personne seule, 1 181,77 € pour un couple.

Différentes prestations de retraite sont dites « **portées au minimum** », car elles permettent d'atteindre un minimum de pension. La plus importante est le « minimum contributif » dont la logique est différente de celle du minimum vieillesse. Alors que le minimum vieillesse est attribué au titre de la solidarité nationale et versé sans contrepartie de cotisations, **le minimum contributif** est un droit contributif direct, cela signifie que l'assuré concerné doit avoir, grâce à ses cotisations, acquis des droits propres liquidés au taux plein. Le minimum contributif concerne des personnes ayant eu de faibles salaires mais, contrairement au minimum vieillesse, il est attaché à la personne ayant cotisé sans condition de niveau de vie ou de résidence.

Pour une carrière complète (150 à 160 trimestres), le montant du minimum contributif est de 664,54 € au 1er avril 2011, ce montant étant réduit de façon proportionnelle à la durée de cotisation.